

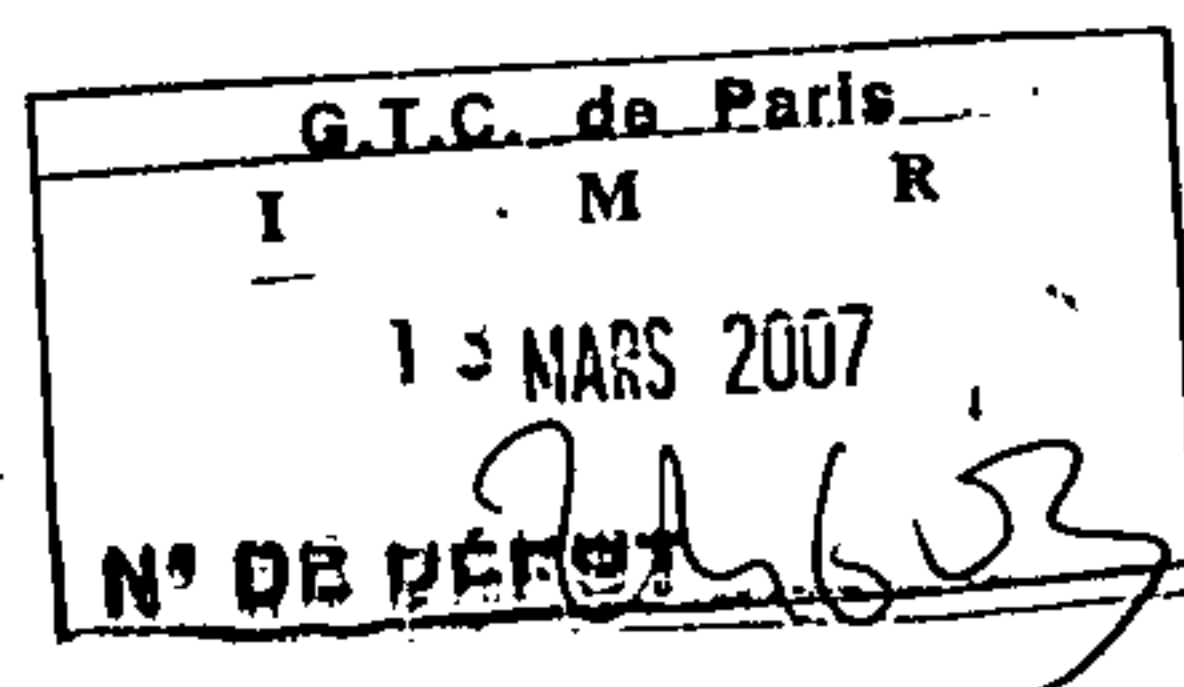
5 STRATEGIES

42, Avenue Montaigne
75008 Paris

493.094.445 RCS PARIS

06322593

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS
SUR LA VALEUR DES APPORTS DE TITRES
THALASSO N°1
DEVANT ETRE CONSENTIS PAR
DIVERSES PERSONNES
A LA SOCIETE 5 STRATEGIES**



Benoît COURTIEU
Commissaire aux comptes
88, rue de Lévis
75017 Paris

Madame, Monsieur les associés,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par ordonnance de Madame le Président du Tribunal de commerce de Paris en date du 5 février 2007 concernant les apports de titres de la société Thalasso n°1 par diverses personnes à votre société, j'ai établi le présent rapport prévu par l'article L 225-147 du Code de commerce.

Les modalités des apports ont été arrêtées dans le projet de contrat d'apports de titres signé par les parties en date du 8 mars 2007. Il m'appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée. A cet effet, j'ai effectué mes diligences selon les normes de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes applicables à cette mission ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur au nominal des actions à émettre par la société bénéficiaire des apports augmentée de la prime d'émission.

Je vous prie de trouver ci-après mon rapport dont le plan sera le suivant :

1	PRESENTATION DE L'OPERATION ET DESCRIPTION DES APPORTS.....	3
1.1	PRESENTATION DES SOCIETES.....	3
1.2	PRESENTATION, MOTIFS ET BUTS DE L'OPERATION	4
1.3	DESCRIPTION ET EVALUATION DES APPORTS	4
1.4	REMUNERATION DES APPORTS.....	4
1.5	PROPRIETE, JOUISSANCE ET CONDITIONS SUSPENSIVES.....	4
1.6	ASPECTS FISCAUX.....	5
2	DILIGENCES ET APPRECIATION DE LA VALEUR DES APPORTS.....	6
2.1.	DILIGENCES EFFECTUEES.....	6
2.2	APPRECIATION DE LA VALEUR DES APPORTS	6
3	CONCLUSION	7

1 Présentation de l'opération et description des apports

1.1 Présentation des parties

1.1.1 5 Stratégies, société bénéficiaire

La société 5 Stratégies est une société par actions simplifiée au capital de 50.000 euros divisé en 5.000 actions de même nature et entièrement libérées.

Elle a été créée le 4 décembre 2006 et est domiciliée au 42, avenue Montaigne à Paris (75008). Elle est immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 493 094 445.

Elle a principalement pour objet l'acquisition, la souscription et la gestion de parts sociales et valeurs mobilières.

1.1.2 Les apporteurs

Les apporteurs, présentés dans le projet de contrat d'apports de titres, sont les suivants :

✓ M. Mohamed Abderraouf BENSLIMANE, il est le Président de 5 Stratégies, la société bénéficiaire, dont il détient 50% du capital.

✓ Mme Samia BENSLIMANE, elle est directrice générale de 5 Stratégies dont elle détient également 50% du capital.

Au jour de l'opération, les apporteurs détiennent ensemble 1.500 parts sociales de Thalasso n°1 représentant 50% de son capital.

1.1.3 Thalasso n°1, société dont les titres sont apportés

Thalasso n°1 est une société à responsabilité limitée au capital de 300.000€ divisé en 3.000 parts sociales de 100€ de nominal.

Elle est domiciliée au 20 rue de la Banque à Paris (75002) et elle est immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 445 339 138.

Elle a principalement pour objet, en France et à l'étranger, l'organisation et la vente de voyages d'agrément et d'affaires, en particulier de thalassothérapie et de thermalisme auprès des professionnels du tourisme.

son capital. Sous cette réserve, elles jouiront des mêmes droits et seront soumises à toutes les dispositions des statuts et aux décisions des assemblées générales.

Les parts sociales, objet des apports, sont pour partie nanties au profit de la banque HSBC de Baeque Beau. Au jour de l'émission de mon rapport, la banque est en cours de formalisation de son accord à la réalisation de l'opération. Il conviendra d'obtenir cet agrément, sans lequel les apports ne pourront être libérés, avant la tenue de l'Assemblée générale.

Enfin, les apports ne seront effectifs qu'au jour de l'approbation par l'assemblée générale des associés de 5 Stratégies de l'opération d'apport.

1.6 Aspects fiscaux

En matière de droits d'enregistrement, un droit fixe de 500€ sera payé conformément aux dispositions de l'article 810 I du Code Général des Impôts.

En matière d'impôt, les parties entendent se placer sous le régime de sursis d'imposition des plus-values tel que prévu à l'article 150-0B du Code Général des Impôts en cas d'apports rémunérés en actions.

2 Diligences et appréciation de la valeur des apports

2.1. Diligences effectuées

J'ai effectué les diligences que j'ai estimées nécessaires selon les normes de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes afin d'apprécier la valeur des apports, de m'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et de vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur au nominal des actions à émettre par la société bénéficiaire des apports augmentée de la prime d'apport, et plus particulièrement :

J'ai pris connaissance du contexte et des objectifs de l'opération et je me suis entretenu avec les responsables des sociétés 5 Stratégies et Thalasso n°1.

J'ai pris connaissance du projet de contrat d'apports de titres signé par les parties en date du 8 mars 2007.

J'ai contrôlé la propriété des titres apportés et leur libre transmission.

Je me suis assuré que les comptes arrêtés au 31 décembre 2005 de la société Thalasso n°1 ont fait l'objet d'une certification sans réserve de la part du commissaire aux comptes.

Je me suis entretenu avec le Commissaire aux comptes de la société Thalasso n°1 et j'ai pris connaissance de ses travaux sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2005.

Je me suis entretenu avec l'expert comptable de la société Thalasso n°1 et j'ai examiné ses travaux sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2005 ainsi que sur la situation établie au 30 septembre 2006.

J'ai pris connaissance de la transaction intervenue sur les parts de Thalasso n°1 en janvier 2007.

Je me suis assuré de l'absence de fait ou d'évènement susceptible de remettre en cause la valeur des apports qui seraient intervenus entre le 30 septembre 2006 et la date de mon rapport.

J'ai obtenu une lettre d'affirmation de la part des dirigeants de la société Thalasso n°1.

2.2 Appréciation de la valeur des apports

La valeur globale des apports de titres de Thalasso n°1 s'élève à 901.270€, soit 667,11€ par part sociale.

Cette valeur unitaire est identique à celle retenue dans le cadre de l'opération d'achat par 5 Stratégies de 1.499 parts sociales de thalasso n°1, intervenue en janvier 2007 et qui constitue une référence pertinente dans le cadre de la présente opération.

Par ailleurs, afin de me conforter sur la valeur des apports telle qu'arrêtée dans le projet de contrat d'apports de titres, j'ai cherché à apprécier la valeur globale des apports par la mise en

œuvre des méthodes d'évaluation alternatives basées notamment sur des multiples de résultats ou d'EBE.

Les résultats obtenus m'ont conforté sur la valeur des apports retenue. Il ressort ainsi de mes analyses que la valeur des apports est au moins égale à celle retenue dans le cadre de cette opération.

Sous réserve de la levée des conditions suspensives liées à l'obtention de l'agrément de la banque pour la transmission des parts sociales, la valeur des apports et l'opération dans son ensemble n'appellent pas d'autre commentaire de ma part.

3 Conclusion

En conclusion de mes travaux, je suis d'avis que la valeur globale des apports s'élevant à 901.270€ n'est pas surévaluée et, en conséquence, que les apports sont au moins égaux au montant de l'augmentation de capital de la société bénéficiaire de l'apport, augmentée de la prime d'apport.

Fait à Paris, le 12 mars 2007


Benoît COURTIEU
Commissaire aux apports